3 JUIN 1982

LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD SUR LES PECHES

Editeurs:

B.R. Smith (Conseiller aux pêches) et
M.T. Gentle (Conseiller adjoint aux pêches)

Commission du Pacifique Sud
B.P. D5, Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

No. 22 Juillet 1981

TABLE DES MATIERES

Page

Journée d'étude sur les dispositifs de concentration de poissons 1

Aspects économiques du développement et de la gestion des pêches dans le Pacifique central et occidental
par R.E. Kearney 7

Conserves de trocas: des plats délicieux 21

Liste des acheteurs de trocas et de burgaus 22

Publications récentes de la Commission du Pacifique Sud concernant les Pêches 25

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

JOURNEE D'ETUDE SUR LES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS

Le 23 octobre 1980 s'est tenue à Honolulu une journée d'étude officieuse organisée par M. R.S. Shomura, directeur du laboratoire d'Honolulu du *Southwest Fisheries Centre*, et consacrée aux pertes de dispositifs de concentration des poissons (DCP). Etaient représentés à cette réunion le Service des pêches maritimes d'Hawaï, le Service de la pêche et de la chasse d'Hawaï, la Commission interaméricaine du thon et les services des pêches des Samoa américaines, de Guam, des Mariannes du Nord et de Palau.

Le rapport[1] de cette journée d'étude porte sur les points suivants :

1) Détails de la construction des dispositifs actuellement utilisés.
2) Causes possibles de la rupture des amarres.
3) Modifications nécessaires pour diminuer le nombre de pertes de DCP.
4) Taux de prises réalisés à proximité des systèmes de concentration à Hawaï et concentration des poissons autour de ces dispositifs.

Comme ce rapport contient des informations qui devraient être précieuses pour les nombreux pays de la région qui prévoient d'utiliser les DCP dans un avenir proche, nous avons obtenu l'autorisation de M. Shomura de reproduire ci-dessous les passages pertinents des points 1, 2 et 3 du rapport.

Construction des dispositifs et pertes

Le rapport de la journée d'étude donne des informations détaillées sur les divers types de dispositifs utilisés à l'heure actuelle par les organisations représentées lors de cette réunion. Il s'agit dans chacun des cas d'une bouée amarrée au fond par une ligne composée en partie d'une chaîne et en partie d'une corde en polypropylène, selon des formules de montage variables; la plus classique est celle où l'on a, en partant du haut, un tronçon de chaîne suivi d'un tronçon de corde en polypropylène puis d'un deuxième tronçon de chaîne qui se termine par l'ancre. On attache généralement un poids vers le milieu de la section en corde pour l'empêcher de remonter à la surface. Le dispositif actuellement utilisé par le Service de la pêche et de la chasse d'Hawaï est tout à fait représentatif de cette conception (figure 1).

---

1 On peut obtenir des exemplaires du rapport complet intitulé *Report on fish aggregating devices workshop* (Rapport de la journée d'étude sur les dispositifs de concentration de poissons) en écrivant à : The Director, National Marine Fisheries Service, Southwest Fisheries Centre, Honolulu Laboratory, P.O. Box 3830, Honolulu, Hawaï 96812.

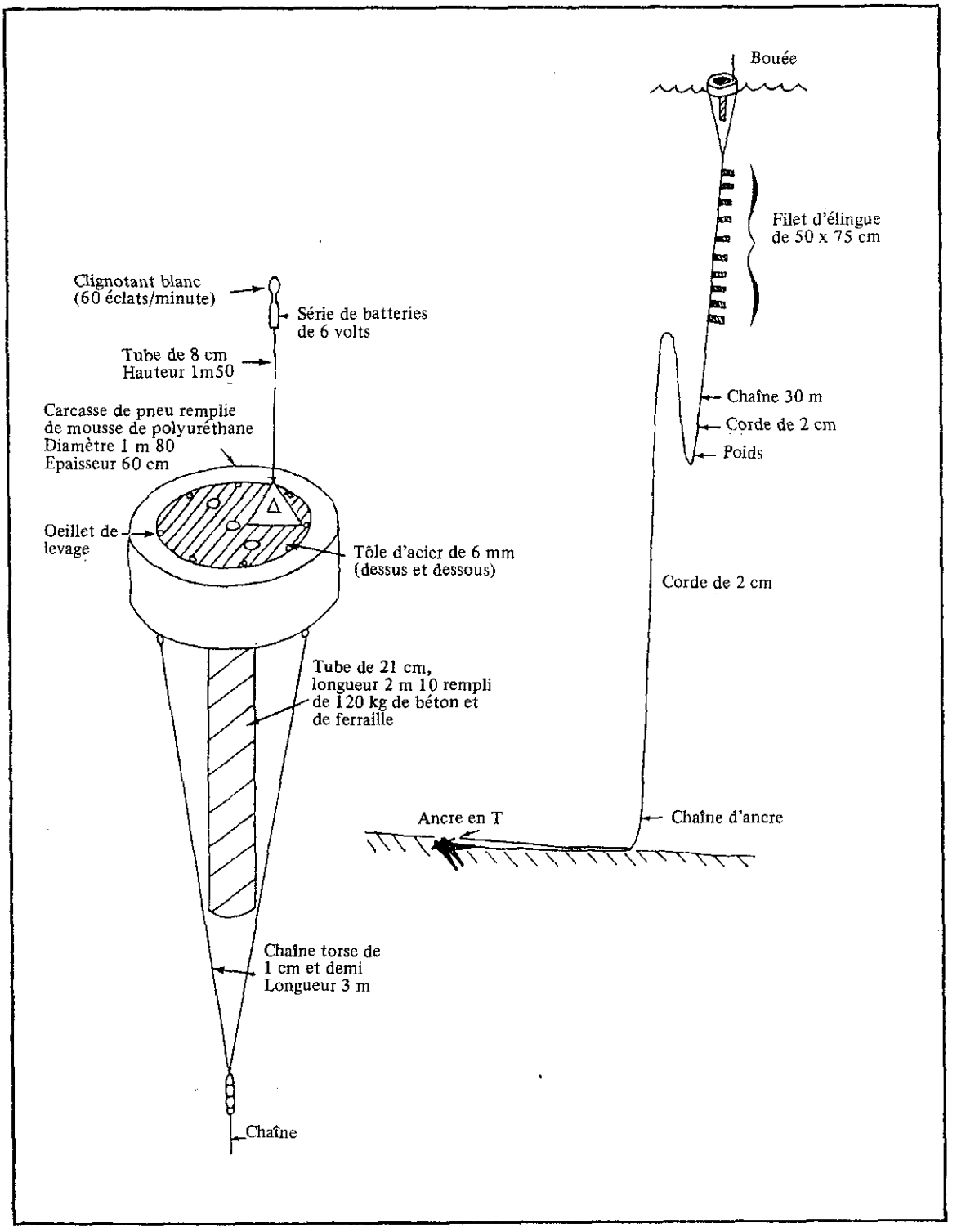

Figure 1 : Dispositif de concentration de poissons utilisé par le Service de la chasse et de la pêche d'Hawaï

Causes de défaillance des amarres

En octobre 1980, 33 des bouées posées par les organisations représentées avaient disparu. On a pu établir la cause certaine de la défaillance du système dans 17 cas et la cause probable dans 4 cas (tableau 1). Dans 12 cas il n'a pas été possible de déterminer l'origine de la défaillance car on n'a pas retrouvé les bouées. Les défaillances sont imputables à des erreurs de conception et de construction ainsi qu'à un mauvais choix des mouillages.

Tableau 1 : Causes de défaillance des amarres de systèmes de concentration

	Certaine	Probable	Total	Cause
1. Manille	2		2	Construction
2. Epissure	1	1	2	Construction
3. Mâchoires de câble	1	2	3	Construction/conception
4. Manchon type Talurit	4		4	Conception
5. Torsion de la corde	1		1	Conception
6. Corde sectionnée par hélice	1		1	Conception
7. Ragage de la corde	4	1	5	Erreur de montage/concept.
8. Emplacement trop profond	1		1	Mise en place
9. Accrochage par remorqueur	2		2	Accident/conception
	17	4	21	

Remarques sur les types de défaillances énumérées au tableau 1

1) manille - c'est généralement la goupille qui s'est échappée. On peut dans une certaine mesure retarder le phénomène en bloquant la goupille à l'aide d'un fil de fer galvanisé, mais le fil risque toujours d'être trop fin et de se corroder très vite; on risque aussi d'omettre totalement d'assurer certaines manilles.

2) épissure - ce sont surtout les épissures courtes ou insuffisamment serrées qui risquent de lâcher, notamment lorsqu'on se sert de cordes synthétiques glissantes telles que des cordes de polypropylène ou de nylon.

3) mâchoires de câble - les deux boulons étaient probablement insuffisamment ou inégalement serrés. Les bouées, dans le cas considéré, n'avaient pas été installées depuis suffisamment longtemps pour être attaquées par la corrosion, mais les petits boulons de serrage risquent néanmoins de se corroder au bout d'un certain temps.

4) manchon type Talurit - en utilisant un manchon de cuivre sur un câble en acier galvanisé, on a provoqué l'électrolyse qui est à l'origine du mal.

5) torsion de la corde - il n'y avait pas d'émerillon entre la section supérieure en chaîne et la section en corde, ce qui a entraîné la rupture de la corde à proximité de l'épissure. La torsion était due à la rotation de la bouée ou à la rotation de la corde, ou les deux à la fois.

6) corde sectionnée par hélice - la corde étant insuffisamment lestée, elle est remontée en partie à la surface où elle a été sectionnée au passage d'un bateau.

7) ragage de la corde - phénomène dû surtout au mauvais choix du mouillage des bouées. On les a placées trop près de la ceinture rocheuse ou ancrées sur des fonds insuffisamment profonds. Dans ce dernier cas, le ragage se serait produit lorsque le poids intermédiaire traînait sur le fond. Le ragage peut aussi se produire lorsque les courants sont suffisamment forts pour faire chasser l'ancre. Dans un cas, la bouée a été entraînée sur des hauts fonds, le poids intermédiaire a reposé sur le fond et l'on a perdu l'ancre.

8) mouillage trop profond - faute d'instrumentation, c'est-à-dire faute de disposer d'une sonde et des instruments de navigation voulus, on a immergé une bouée dans des eaux trop profondes.

9) accrochage par remorqueur - la section en corde des amarres de deux bouées a été sectionnée par la remorque d'un remorqueur. Dans un des cas, le remorqueur s'est approché trop près d'une bouée par curiosité; dans un autre cas, il est probable que le remorqueur n'a pas vu la bouée.

Corrections

On peut éviter la majorité des défaillances énumérées ci-dessus en soignant la conception et la réalisation des amarres. Si l'on supprime le serrage des câbles par mâchoires et les alliances de manchons en cuivre et de câbles en acier galvanisé, on supprime ces deux risques de problèmes. On peut éviter qu'une corde soit sectionnée par une hélice si l'on sait que les cordes de polypropylène ont tendance à remonter à la surface et si on les leste en conséquence à l'aide d'un poids intermédiaire. Enfin, si l'on se sert des instruments de navigation et des sondes nécessaires, on évitera d'installer des bouées sur des hauts fonds, ce qui risque de provoquer le ragage de la corde, ou de les immerger par trop grands fonds auxquels cas ils disparaissent de la surface.

Les autres problèmes (manille, épissure et torsion de corde) sont plus gênants puisqu'ils risquent de se reproduire à l'avenir. Il faut apporter dans ce cas énormément de soins à la construction. On peut diminuer les risques de problèmes de manille en assurant les goupilles et en les enduisant de résine époxyde ou de résine de fibre de verre. Outre leur action anti-corrosion, l'époxyde et la résine bloquent la goupille qui ne risque plus de s'échapper. On pourrait aussi remplacer toutes les manilles par des mousquetons surdimensionnés, qu'il faudrait aussi recouvrir d'époxyde ou de résine.

Comme on doit faire de nombreuses épissures sur une amarre de grande longueur, il faut apporter un grand soin à la réalisation de ces épissures, notamment dans le cas des cordages synthétiques qui ont tendance à glisser facilement. Pour plus de sécurité, il faudrait faire aux extrémités de la corde une double épissure, chaque épissure mesurant au moins 40 à 50 cm et étant serrée au fil à voile en deux ou trois endroits.

On peut éviter les ruptures de ligne en installant suffisamment d'émerillons aux endroits critiques, c'est-à-dire aux extrémités des sections en chaîne du haut et du bas de la ligne et en-dessous du poids intermédiaire. On peut éventuellement ajouter d'autres émerillons sur le dessus du poids intermédiaire et à mi-distance de la corde en-dessous du poids intermédiaire.

On considère que les émerillons de type maillon de chaîne actuellement utilisés ne sont pas de très bonne qualité et qu'il vaut mieux

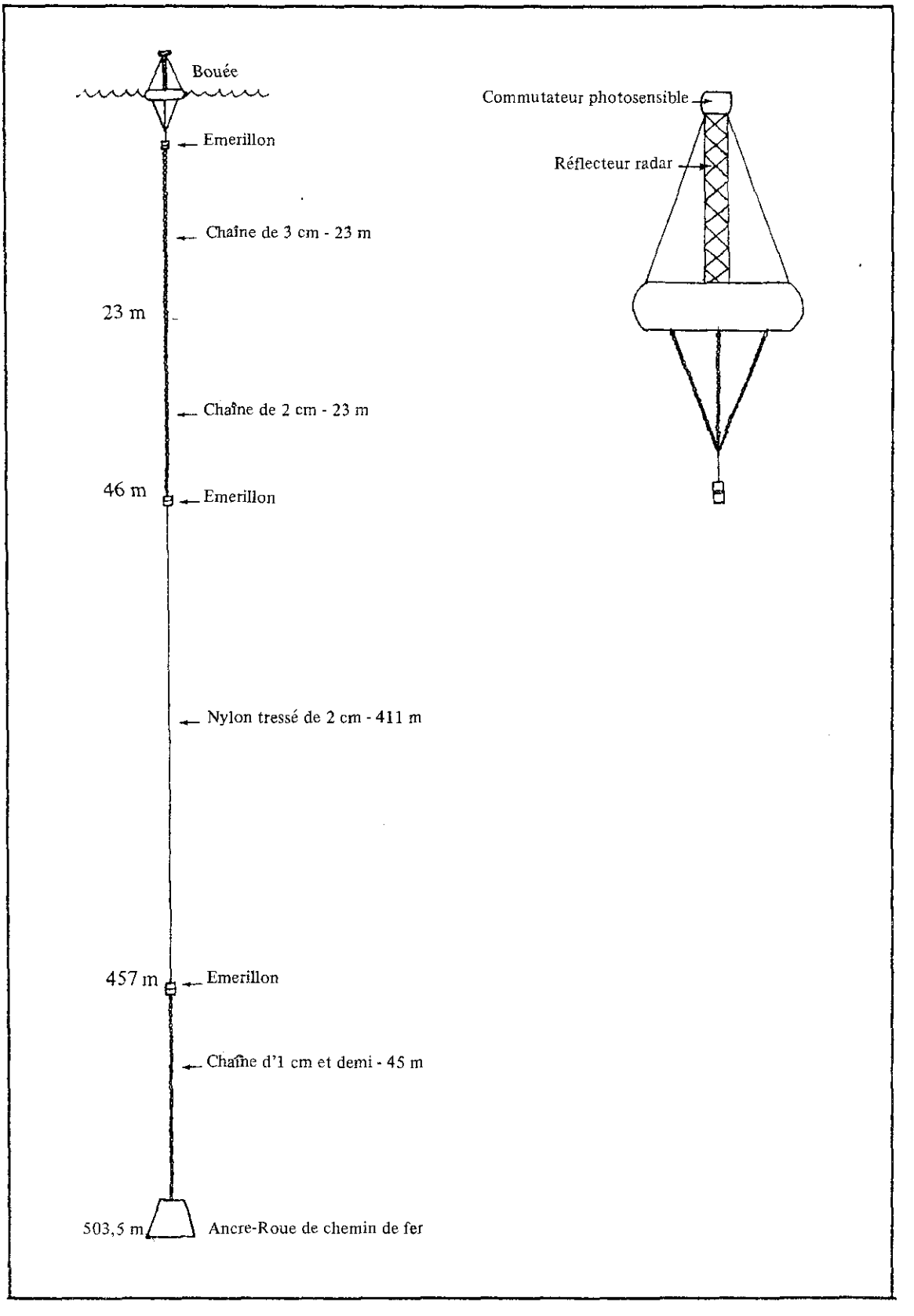

Figure 2 : Amarrage idéal proposé

utiliser des émerillons à barillet galvanisé montés sur roulements qui tournent bien même avec des charges importantes.

L'électrolyse qui se produit lorsqu'on juxtapose des pièces faites de métaux différents a aussi été une source de problèmes. Il faut donc utiliser le même métal pour tous les assemblages de pièces.

Dispositif d'ancrage idéal proposé

M. I. Blogg (ALA-PAC, Seattle), qui a une longue expérience des mouillages de longue durée en eaux profondes, a exposé aux participants sa conception de l'ancrage idéal. Pour des ancrages à plus de 500 m de profondeur, il préfère une bouée ronde (figure 2) avec un rapport touée-évitage de 1 à 1, et des émerillons à roulement gréés à la bouée et au sommet et au bas de la section de corde. Ce sont essentiellement les 30 mètres supérieurs de l'amarre qui travaillent, le premier tronçon devrait être en chaîne sur 20 brasses environ. Pour les mouillages moins profonds, il recommande la chaîne sur toute la longueur avec un tronçon de plus forte section au bas fixé à une ancre en dôme pour éviter que la chaîne ne l'accroche. Pour atténuer le problème du poids, on peut utiliser sur une partie de la longueur du filin d'acier gainé d'époxyde et muni à ses extrémités de manchons et d'émerillons eux aussi recouverts d'époxyde. Ce type d'amarre résiste à des courants de quatre noeuds.

ASPECTS ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES PECHES DANS LE PACIFIQUE CENTRAL ET OCCIDENTAL **

R.E. Kearney
Coordonnateur du programme CPS d'étude
et d'évaluation des stocks de bonites

INTRODUCTION

Depuis l'instauration de la zone exclusive de 200 milles et l'élargissement de leur juridiction sur les ressources halieutiques, les pays du Pacifique central et occidental s'intéressent plus que jamais à ces ressources. Si, pour le moment, cet intérêt est axé sur la mise en valeur, il ne fait aucun doute que les problèmes de gestion retiendront de plus en plus l'attention.

Bien que la pêche ait de tout temps joué un rôle primordial dans la culture et la tradition de tous les pays océaniens, il s'est créé très peu de grandes entreprises de pêche destinées à alimenter le marché local. La plupart des grandes pêcheries travaillent pour l'exportation et, malgré le volume considérable et l'accroissement continu des exportations de poissons des pays de la région, les importations de produits de la pêche dans la région n'ont pas reculé au cours des dernières années. Il est donc nécessaire que les pays océaniens développent la pêche pour alimenter le marché intérieur. Il leur faut, par ailleurs, développer tous les secteurs d'exportation qui les aideront à acquérir leur autonomie. Il est certain que l'acceptation assez récente du principe de la zone de pêche élargie non seulement offre de nouvelles perspectives au développement de la pêche hauturière à partir de bases situées dans les îles du Pacifique, mais aussi augmente considérablement la superficie totale du domaine maritime relevant de la juridiction des Etats insulaires (tableau 1), donc les possibilités qui leur sont offertes de participer à la gestion de ce domaine.

Si tous les pays de la région s'efforcent d'intensifier le développement des pêches dans leurs eaux et de participer plus largement aux activités de pêche qui se déroulent dans les océans les entourant, les problèmes qui se posent varient considérablement d'un pays à l'autre. Quoi de commun, en effet, entre la pêche de subsistance dans les hauts-plateaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui est tributaire du peuplement des cours d'eau en truites, et la pêche côtière de subsistance dans les petits pays insulaires. De même, le développement de la pêche bonitière à la canne dans un pays dont les eaux sont riches en appâts, comme les Iles Salomon, ne pose pas les mêmes problèmes que dans un pays pauvre en appâts, comme Nauru, qui doit compter sur d'autres techniques de pêche pour exploiter les bancs de grands migrateurs qui traversent ses eaux.

Bien que les pays océaniens soient tous des pays maritimes, les conditions économiques et sociales sont très diverses au sein de la région. Cette diversité, liée à la multiplicité des types de pêche et à la particularité des objectifs que se fixe chaque gouvernement en matière de développement, est telle qu'il est impossible d'envisager l'application à l'ensemble de la région d'une stratégie unique de développement ou de gestion des pêches.

** Le présent document a été présenté pour la première fois à la Vingtième Conférence du Pacifique Sud tenue à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en octobre 1980.

Tableau 1 - Population, superficie terrestre et domaine maritime (zone de 200 milles) des pays situés dans la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud

(d'après Sevele et Bollard 1979)

Pays	Population (mi-1978)	Superficie terrestre (km^2)	Domaine maritime (km^2)	Domaine maritime / Superficie terrestre
Iles Cook	18.500	240	1.830.000	7.625
Fidji	607.000	18.272	1.290.000	71
Guam	90.000	541	**	N.D.
Kiribati	56.000	684	3.550.000	5.190
Nauru	7.000	21	320.000	15.238
Niue	3.700	259	390.000	1.506
Ile Norfolk	1.900	36	400.000	11.111
Nlle-Calédonie	138.000	19.103	1.740.000	91
Nlles-Hébrides	101.500	11.880	680.000	57
Papouasie-Nlle-Guinée	2.990.000	462.243	3.120.000	7
Ile Pitcairn	100	5	800.000	160.000
Polynésie française	141.000	3.265	5.030.000	1.541
Iles Salomon	214.000	28.530	1.340.000	47
Samoa américaines	31.500	197	390.000	1.980
Samoa-Occidental	153.000	2.935	120.000	41
Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique	133.000	1.832	6.200.000	3.384
Tokelau	1.600	10	290.000	29.000
Tonga	93.000	699	700.000	1.001
Tuvalu	7.400	26	900.000	34.615
Wallis et Futuna	10.000	255	300.000	1.176
Zone d'action de la Commission du Pacifique Sud	4.798.200	551.033	29.390.000	53

** Compris dans le TTIP

En réalité, on pourrait facilement donner plusieurs définitions différentes du développement et de la gestion, chacune fondée sur des arguments valables. Toutefois, pour conserver à la discussion de cette importante question son optique régionale, nous avons présumé que la finalité d'une stratégie du développement et de la gestion des pêches serait de conférer de plus grands avantages aux peuples de la région. Nous avons aussi présumé que ces avantages seraient au moins partiellement d'ordre économique, tout en reconnaissant que c'est aux gouvernements qu'il appartient de déterminer l'importance respective des composantes sociales, politiques et/ou économiques. Au lieu d'examiner de façon détaillée l'aspect économique des pêches, nous avons donc préféré faire une présentation générale des types de décisions économiques que les gouvernements seront amenés à prendre. L'exposé qui suit doit ainsi les aider à identifier les nombreuses options qui s'offrent et à connaître les principaux problèmes qui y sont liés.

DEVELOPPEMENT

En matière de développement des pêches, les choix qui s'offrent dépendent dans une large mesure de la nature des ressources halieutiques et des stratégies d'exploitation qui peuvent être adoptées. Les opérations de pêche menées actuellement dans le Pacifique Sud-Ouest vont de la très petite pêche de subsistance à l'intervention de certains des thoniers les plus modernes du monde. Les Etats insulaires désireux de développer la pêche sont donc confrontés à plusieurs choix, et leur tâche sera sans doute facilitée par une répartition des types de pêche en plusieurs catégories. On ne peut éviter des divisions parfois arbitraires, mais on peut néanmoins distinguer les six catégories suivantes :

Pêche de plaisance ou sportive

Ce type de pêche n'est pas souvent pris en considération bien qu'il joue un rôle important dans le mode de vie de nombreux Océaniens. Si, dans la plupart des cas, les prises sont consommées, le but n'est pas essentiellement lucratif ni même alimentaire; il s'agit avant tout d'une activité de détente et d'agrément, notamment dans le cas de la pêche sportive. Ses adeptes peuvent bien sûr influer sur les décisions intéressant la gestion des pêches, en particulier si les espèces qui les intéressent sont recherchées par les autres catégories de pêcheurs.

Pêche de subsistance

C'est le type de pêche pratiqué par l'individu ou la famille qui exploite les ressources halieutiques dans le but de se nourrir. La pêche de subsistance se pratique dans tous les villages côtiers du Pacifique.

Petite pêche

C'est celle qui est pratiquée par l'individu ou la famille qui capture assez de poissons pour vendre l'excédent aux autres habitants. En règle générale, cette activité n'exige ni infrastructure importante, ni réseaux de commercialisation complexes. L'exemple le plus classique est la pêche à la palangre de nombreuses espèces de poissons de récif et de vivaneaux.

Pêche commerciale

Il s'agit d'une activité de pêche hautement organisée qui assure aux intéressés leur principal revenu. La pêche commerciale bénéficie généralement d'une importante infrastructure et d'un solide réseau de commercialisation. Elle est relativement peu développée dans les pays océaniens, sauf à Tonga où l'on pêche les thonidés à la longue ligne et en Nouvelle-Calédonie où l'on pêche la bonite du lagon au filet tournant.

Pêche orientée vers l'exportation

Elle est le fait aussi bien de pêcheurs locaux travaillant à leur compte que d'importantes entreprises en participation ou d'entreprises étrangères qui approvisionnent les marchés extérieurs. L'importance des apports étrangers est très variable; ainsi, la pêche de la langouste dans la province occidentale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est pratiquée à la fois par des pêcheurs locaux qui pêchent à la main de nuit sur les platiers et livrent leurs prises à l'usine qui se charge de leur exportation, et par les crevettiers d'importantes co-entreprises qui, selon la saison, pêchent la langouste au chalut et la traitent à bord.

Pêche par des flottilles étrangères

Les flottilles de pêche étrangères que l'on rencontre le plus souvent dans la région du Pacifique sont des thoniers hauturiers qui exploitent les thonidés dans les zones des 200 milles, en ayant un minimum de contacts avec les Etats côtiers. Leurs prises occupent une place prépondérante dans la production halieutique de l'ensemble de la région (tableau 2).

Avant de se lancer dans le développement de l'un ou l'autre de ces types de pêche, il importe de déterminer les objectifs réels recherchés. Du fait de la diversité des économies des pays du Pacifique Sud-Ouest, les objectifs que se fixent les différents pays en matière de développement et de gestion pour une même catégorie de pêche peuvent être très variables. Il importe que les planificateurs décident quel sera l'objectif réel des stratégies de développement : nourrir la population du pays, au niveau du village ou de la ville, créer des emplois, remplacer les produits d'importation, fournir des devises, ou combiner tout ou partie de ces buts. La décision étant souvent politique, il importe que les gouvernements soient conscients des choix qui leur sont offerts et des contraintes qui risquent de rendre particulièrement difficile le développement de tel ou tel type de pêche.

Il ne fait aucun doute que tous les pays océaniens de notre région peuvent poursuivre l'un ou plusieurs de ces objectifs. Tous importent des produits de la pêche (tableau 3) et, même s'ils exportent plus qu'ils n'importent, tous gagneraient à développer d'importants secteurs orientés vers l'exportation, et à augmenter la production alimentaire tout en offrant plus d'emplois aux habitants.

Quels que soient les objectifs, le développement de plusieurs types de pêche pose les mêmes problèmes, tandis que d'autres problèmes n'apparaissent que dans des situations déterminées. Les planificateurs devront tenir compte d'un grand nombre de variables dans l'élaboration des mesures de développement des pêches, à savoir, la présence de pêcheurs qualifiés, la main-d'oeuvre, les marchés, les capitaux, l'infrastructure nécessaire à la manutention et à la transformation des prises, les embarcations et engins de pêche, le carburant et les installations de carénage. Il leur faudra aussi analyser en détail les interactions de ces variables, et leurs rapports avec la réalisation d'objectifs économiques.

Un examen de chacun des types de pêche énumérés et des besoins en main-d'oeuvre, carburant, navires, etc. nous conduirait à formuler une multitude de possibilités, plus susceptibles de semer la confusion que de fournir des directives aux planificateurs du développement. Toutefois, une étude des contraintes qui risquent de peser sur le développement de chaque catégorie de pêche ne manquera pas de donner des indications intéressantes. Nous reprendrons l'ordre précédent :

a) Dans l'ensemble, la pêche de plaisance et sportive ne demande qu'un apport extrêmement limité des gouvernements. Réciproquement, elle n'exerce, en général, qu'une faible incidence sur l'action gouvernementale, à moins qu'elle ne soit très développée et que les intéressés constituent un groupe de pression politique ayant le pouvoir d'influer sur les décisions prises en matière de gestion dans d'autres types de pêche. Sa mise en valeur ne pose guère de problèmes à court terme pour les gouvernements de la plupart des pays océaniens.

Tableau 2 - Prises locales et prises effectuées par les flottilles hauturières dans les eaux des pays de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud
(d'après Kearney, 1979b)

Pays	Total des prises locales de poissons (en tonnes)	Prises locales de thonidés (en tonnes)	Prises effectuées par des palangriers étrangers[8] dans la zone des 200 milles en 1976 (en tonnes)	Prises effectuées par[8] les canneurs japonais dans la zone des 200 milles en 1976 (en tonnes)
Iles Cook	-	-	2.866	10
Fidji	11.594('77)[1,3,6]	7.262('77)[1,3,6]	1.553	233
Guam	-	-	-	-
Kiribati	1.344('77)[1]	786('77)[1]	11.349	16.570
Nauru	0	0	1.845	8.224
Niue	20('78)[1]	10('78)[5]	289	4
Ile Norfolk	-	-	700	2
Nlle-Calédonie	499('77)[1,3]	186('77)[1,3]	1.800	58
Nlles-Hébrides	10.500('76)[7]	10.000('76)[7]	1.012	93
Papouasie-Nlle-Guinée	68.000('78)[1]	47.720('78)[8]	6.312	10.533
Ile Pitcairn	-	-	1.090	0
Polynésie française	2.386('74)[4]	1.293('74)[5]	7.264	0
Iles Salomon	17.444('76)[5]	15.787('76)[8]	2.709	17.248
Samoa américaines	220('78)[1,2]	20('78)[2]	387	29
Samoa-Occidental	1.700('76)[1]	850('76)[1]	160	24
Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	10.000('76)[5]	5.284('76)[8]	20.601	38.360
Tokelau	-	-	450	1.645
Tonga	1.117('77)[1]	300('77)[5]	816	18
Tuvalu	80('78)[1]	40('78)[1]	1.886	7.611
Wallis et Futuna	-	-	386	155
TOTAL	124.904	89.538	63.475	100.817

1 Chiffres de Crossland et Grandperrin 1979
2 A l'exclusion des livraisons aux conserveries de Pago Pago
3 Ce chiffre ne comprend que les prises vendues sur le marché
4 Kearney 1977
5 Estimations de l'auteur
6 Prises incluses dans celles du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique
7 Essentiellement des prises à la palangre transbordées à Santo
8 Kearney 1979

Tableau 3 - Prises commerciales, locales et étrangères, et importations et exportations de poissons par quelques pays de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud

(d'après Kearney 1979b)

Pays	Prises commerciales destinées à la consommation intérieure (en tonnes)	Total des prises enregistrées localement (en tonnes)	Total des prises effectuées dans la zone des 200 milles (en tonnes)	Total des importations de poissons (1976) (en milliers de dollars australiens)	Total des exportations de poissons (1977) (en milliers de dollars australiens)
Iles Cook	N.D.	N.D.	2.876+	N.D.	-
Fidji	4.332	11.594	13.380	7.000	4.705
Kiribati	1.344	1.344	29.263	76	-
Nauru	0	0	10.069	N.D.	-
Niue	20	20	313	50	-
Ile Norfolk	N.D.	N.D.	702+	-	2
Nlle-Calédonie	499	499	2.357	1.100	121
Nlles-Hébrides	500	10.500	11.605	930	12.011
Papouasie-Nlle-Guinée	20.000	68.000	84.845	8.463	20.919
Polynésie française	2.386	2.386	9.650	2.200	-
Iles Salomon	1.657	17.444	37.401	150	7.895
Samoa américaines	220	220	636	496	67.979
Samoa-Occidental	1.700	1.700	1.884	700	-
Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	4.716	10.000	68.961	N.D.	3.265
Tokelau	N.D.	N.D.	2.095+	N.D.	-
Tonga	1.117	1.117	1.951	96	5
Tuvalu	80	80	9.577	N.D.	-
TOTAL	38.571+	124.904+	287.565+	21.261+	116.902+

b) La pêche de subsistance reste en général traditionnelle, bien que l'amélioration des engins de pêche et de la technologie se fasse progressivement sentir sur les taux de prises. Il est nécessaire de s'assurer que les engins de pêche fournis sur les marchés sont de bonne qualité et d'un prix raisonnable, mais il ne serait pas normal d'attendre des gouvernements qu'ils jouent un rôle plus actif dans le développement de cette pêche. En principe, c'est au conseil local ou aux autorités du village d'adopter une politique de gestion, le cas échéant, en particulier s'il s'agit de limiter la pêche dans certaines zones ou l'exploitation de certaines espèces. Dans l'ensemble, ce sont bien sûr les gouvernements qui sont responsables des recherches nécessaires pour faire en sorte que les méthodes et le degré d'exploitation ne portent pas préjudice au bien-être des populations intéressées.

c) Pêche artisanale - Tous les Etats océaniens ont eu beaucoup de mal à développer une petite pêche économiquement viable. Les progrès de la pêche de subsistance, qui ont permis d'accroître les taux de prises dans le but de vendre les excédents s'expliquent en général par l'utilisation généralisée de matériel plus moderne tel que les filets de nylon et les embarcations à moteur. L'introduction de ce matériel a souvent entraîné une augmentation des prises à court terme, mais dans certains cas, il n'a pas été possible de maintenir ce rendement; c'est notamment le cas pour la tortue dans bien des îles du Pacifique.

d) Le développement de la pêche commerciale dans les îles du Pacifique reste le plus grand problème des planificateurs. Le remplacement des importations à grande échelle exige de toute évidence l'intervention d'entreprises commerciales capables de capturer et transformer d'importantes quantités de poissons locaux. Pour mettre sur pied de telles entreprises, même quand on sait que les ressources sont disponibles, il ne suffit certainement pas d'embaucher de larges effectifs de pêcheurs. C'est la mise en place de l'infrastructure nécessaire à la création et au fonctionnement d'une pêcherie commerciale qui constitue la principale pierre d'achoppement dans l'ensemble du Pacifique Sud. Il ne semble pas exister de solution à court terme à ce problème.

Les difficultés liées au développement de la pêche commerciale dans la région tiennent non seulement à l'insuffisance des capitaux et au manque de chefs d'entreprises et de cadres qualifiés, mais aussi à d'autres raisons techniques (Kearney 1979b). Les ressources côtières des petits Etats insulaires océaniens sont pour l'essentiel celles du milieu tropical, récifal ou lagunaire. On y trouve tous les organismes marins les plus divers, de nombreuses espèces de poissons, de crustacés et de mollusques. Toutefois, la productivité relative en poissons et autres fruits de mer commercialisables est limitée. De plus, ces zones récifales tropicales ne conviennent pas à la pêche au chalut et elles renferment rarement d'importantes ressources d'espèces pélagiques capturables à la senne. Les prises importantes sont donc peu fréquentes et l'infrastructure nécessaire pour recevoir même des quantités modérées de produits de la pêche est en général inexistante. Quand les prises sont importantes, les installations sont généralement insuffisantes. Le développement est ainsi sérieusement entravé par l'absence d'une seule grande pêcherie qui pourrait constituer la base d'entreprises de pêche et de transformation. A cela s'ajoute l'étroitesse du marché, corollaire direct de cette exiguïté. De ce fait, les bateaux sont généralement petits et les pêcheurs se voient dans l'obligation de diversifier leur matériel et leurs techniques pour exploiter

au mieux la gamme des espèces présentes. Ces raisons expliquent pourquoi le volume total des prises n'est pas important, malgré la grande diversité des ressources des eaux côtières dans les petits Etats insulaires.

Par ailleurs, les pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière se heurtent à de nombreux problèmes de transformation et de commercialisation qui empêchent ce type de développement. Les plus importants sont les suivants :

i) L'environnement marin tropical comprend une grande diversité d'espèces et il est rarement possible de développer une industrie de la pêche à partir d'une seule espèce. Ni les entreprises de traitement, ni les consommateurs ne peuvent donc prendre l'habitude de n'avoir affaire régulièrement qu'à une seule espèce de poisson.

ii) La diversité des espèces exige des techniques polyvalentes de manutention et de traitement permettant de maintenir la qualité des produits.

iii) Du fait de l'éloignement d'un grand nombre d'îles les frais d'achat, d'entretien et de carburant du matériel de traitement et de réfrigération sont souvent anormalement élevés.

iv) Les installations de réfrigération, limitées dans la plupart des cas, sont sursollicitées en raison de la température ambiante en milieu tropical.

v) L'ichtyosarcotoxisme est un phénomène courant dans la plupart des zones insulaires. Cela empêche la vente de certaines espèces de poissons aux consommateurs locaux et interdit totalement l'exportation du poisson du fait de la méfiance qui s'est créée chez les acheteurs étrangers.

Les problèmes que nous venons de mentionner s'appliquent essentiellement à la mise en valeur de la pêche commerciale des espèces côtières. Pour ce qui est de l'organisation de la grande pêche hauturière, les gouvernements devront tenir compte de plusieurs éléments majeurs, dont certains entrent aussi en ligne de compte dans le développement de la pêche pour l'exportation ou les projets d'exploitation par des flottilles étrangères. Nous y reviendrons plus loin.

e) Pêche pour l'exportation - Il est souvent surprenant de constater que de nombreuses entreprises de pêche axées sur l'exportation se sont montées dans les îles du Pacifique, alors même que l'approvisionnement des marchés locaux passe pour difficile (tableau 3). Cette situation reflète la nature même des différences entre une pêcherie orientée vers l'exportation et une pêcherie locale, et souligne les problèmes réels qui sont liés au développement et à la gestion des pêches dans cette région.

Par ailleurs, les pêcheries destinées à l'exportation ne s'implantent que lorsqu'il existe un marché extérieur important pour un produit d'un prix relativement élevé, et ce sont souvent les milieux commerciaux du pays de destination - probablement un pays plus développé - qui fourniront les spécialistes et le personnel d'encadrement nécessaires pour exploiter et transformer le produit,

diminuant ainsi les besoins du pays en développement en chefs d'entreprises et en spécialistes de la commercialisation et d'autres domaines techniques. De ce fait, on développe souvent la pêche d'exportation alors qu'il n'a pas été possible de créer des entreprises commerciales pour satisfaire la demande locale.

f) Les flottilles hauturières étrangères opèrent actuellement dans la zone des 200 milles de tous les pays du Pacifique central et occidental. Les espèces qu'elles capturent dans cette région sont essentiellement des thonidés et autres grands migrateurs. Tous les petits Etats insulaires sont vivement désireux de participer plus largement aux activités de pêche qui se déroulent dans les eaux qui les entourent, et l'acceptation, par la communauté internationale, du principe de pêche élargie leur a incontestablement conféré de nouveaux droits ainsi que de nouveaux pouvoirs à cet égard.

Mais une participation accrue des Etats côtiers ne va pas nécessairement de pair avec une participation accrue des ressortissants de ces pays aux opérations proprement dites. A court terme, il est probable que les Etats insulaires percevront les droits afférents aux licences de pêche, les droits d'entrée ainsi que les taxes sur les prises, ou autres redevances, imposées aux flotilles hauturières, mais les possibilités d'une plus large participation des Etats côtiers au développement des pêches dans les années à venir existent de toute évidence.

Le développement de la pêche au large pose plusieurs problèmes qui sont communs à la pêche commerciale, à celle destinée à l'exportation ou à la pêche par des flottilles étrangères. L'importance des grands migrateurs,en particulier des thonidés, apparaît clairement au tableau 2. On peut voir que les thonidés (provenant de la pêche locale des palangriers et des canneurs japonais) représentent 88 pour cent (253.830 tonnes) de la totalité des prises (289.196 tonnes) réalisées dans la zone des 200 milles des Etats insulaires de la région considérée.

Bien que "les prises locales de thonidés" indiquées au tableau 2 s'élèvent à 89.538 tonnes, il convient de noter que la plus grande part de ce total est réalisée par des navires étrangers opérant indépendamment ou en co-entreprise avec l'Etat côtier; les différents pays considèrent ces prises comme locales parce qu'elles sont débarquées ou transbordées sur leur territoire.

Les prises de thonidés mentionnées au tableau 2 font ressortir deux faits importants : tout d'abord les totaux montrent le potentiel économique exceptionnel que constituent les thonidés pour de nombreux Etats; deuxièmement, le faible niveau actuel de participation des Etats côtiers montre que les possibilités de développement sont considérables. Le problème qui se pose dès lors est de savoir comment accroître la participation des Etats insulaires à ces activités de pêche. Toute une série de possibilités sont offertes, allant de la création de pêcheries à capital, gestion et direction autonomes, jusqu'à l'imposition de droits de pêche aux flottilles entièrement étrangères, en passant par de nombreuses formules d'entreprises en participation. Bien entendu, aucune de ces formules n'exclut les autres et un certain équilibre entre les entreprises locales et étrangères pourrait être le plus bénéfique.

Si les Etats côtiers choisissent de développer leurs propres pêches pélagiques, certains des problèmes majeurs qu'ils auront à surmonter seront les suivants :

i) Fluctuations saisonnières des stocks - Même si l'instauration de la zone des 200 milles a considérablement accru le domaine maritime contrôlé par les pays côtiers, ce domaine ne représente qu'une partie de l'habitat des grands migrateurs. L'abondance de ceux-ci dans n'importe quelle zone des 200 milles est sujette à d'importantes fluctuations saisonnières, surtout sous les latitudes élevées. Pour cette raison, la plupart des petits Etats insulaires risquent de ne pas être en mesure d'entretenir une flottille tout au long de l'année, la plupart d'entre eux ne pratiquant pas d'autre type de pêche permettant l'emploi des bâtiments et des équipages en dehors des saisons de pointe. Une coopération entre pays voisins, de préférence sur une large base régionale, pourrait contribuer à rendre ce problème moins aigu.

En dehors des fluctuations saisonnières, les stocks de grands migrateurs varient de façon très marquée d'une année à l'autre. Les sociétés ou pays aux ressources financières limitées éprouvent de grandes difficultés à surmonter de mauvaises saisons de pêche successives ou même une seule saison particulièrement mauvaise.

ii) Nécessité d'utiliser des bateaux gros et coûteux - Le palangrier ou le canneur moyen (300 tonneaux) utilisé pour la pêche hauturière dans le Pacifique central et occidental a une valeur de remplacement nettement supérieure à un million de dollars australiens et, dès 1976, son coût d'exploitation s'élevait à près d'un million de dollars australiens par an. En 1980, la construction d'un senneur américain moyen de 1.000 tonneaux pour la pêche thonière coûte environ sept millions de dollars australiens et son coût d'exploitation est de quelque deux millions de dollars australiens par an.

En général, les petits Etats ne disposent pas d'installations de carénage pouvant recevoir les grands bateaux de pêche, ni de stocks de pièces de rechange et d'équipements auxiliaires suffisants.

iii) Coût et disponibilité du carburant - En 1976, un canneur de 350 tonneaux consommait pour environ 140.000 dollars australiens de carburant par an, ce chiffre étant de 100.000 dollars australiens pour un palangrier de 276 tonneaux et de 240.000 dollars australiens pour un senneur de 1.100 tonneaux (Kearney 1979a). Le coût du carburant pour chacun de ces bâtiments dépasse le chiffre total des importations de carburant de pays insulaires tels que Tuvalu et Niue en 1977 et représente une part très importante de la consommation de carburant de plusieurs autres Etats. Les prix du carburant ont subi une augmentation spectaculaire depuis 1976. Partout dans le monde, les flottilles de pêche connaissent de sérieux problèmes économiques du fait de la dégradation du marché pétrolier mondial, et les petits Etats insulaires ne font pas exception à la règle. Ils sont peut-être encore plus désavantagés car il leur faudrait repenser leur politique d'achat de carburant s'ils souhaitent développer considérablement leur industrie de la pêche. Le carburant est non seulement de plus en plus cher, mais il est également de plus en plus difficile à obtenir, ce qui complique les projets de développement de l'industrie de pêche, grande consommatrice de carburant, dans tout pays non producteur de pétrole.

Le carburant est également beaucoup plus cher dans les zones éloignées. Il est donc désavantageux pour les bâtiments battant

pavillon étranger d'y effectuer leur plein, et de ce fait, les petits Etats éprouvent des difficultés à attirer ces bâtiments chez eux pour qu'ils y débarquent leurs prises. Cela implique également que les petits Etats ont à supporter un désavantage économique supplémentaire lorsqu'ils désirent vendre leurs prises sur un marché où joue la concurrence internationale.

iv) Problèmes liés à l'étroitesse du marché et aux économies d'échelle - Les problèmes liés à l'étroitesse du marché et aux économies d'échelle qui se posent dans le cadre du développement des pêches dans les îles du Pacifique sont nombreux. Il est vain de les énumérer mais il peut être utile de citer à titre d'exemple les problèmes spécifiques relatifs à la construction d'installations de pêche industrielle.

Dans une étude précédente (Kearney 1975), fondée sur les données de la pêche bonitière en Papouasie-Nouvelle-Guinée, on a estimé à quelque 8.000 tonnes de thons par an le seuil de viabilité économique du secteur des prises, pour lequel au moins dix navires seraient nécessaires. Outre les problèmes posés par le financement d'une entreprise d'une telle dimension, la plupart des petits Etats insulaires ne disposent pas de pêcheurs suffisamment qualifiés ni du personnel technique et de direction nécessaire. Si l'on entend créer une industrie de la pêche à la canne capable de produire 8.000 tonnes de thonidés par an, il faut disposer de réserves de poissons d'appât vivants permettant des prises nettement supérieures à 240 tonnes par an (Kearney 1975). La majorité des petits Etats insulaires ne disposent pas de stocks d'appâts de cette importance et si cela est le cas pour certains d'entre eux, une prise annuelle de 240 tonnes serait de plusieurs fois supérieure au volume total des prises commerciales actuelles. L'expérience montre, de plus, que la création d'industries de pêche thonière dans le Pacifique occidental est délicate, sauf si certaines activités de traitement y sont associées. Si les poissons ne sont pas traités, mais simplement surgelés et vendus à l'exportation, l'éloignement de la plupart des îles peut faire monter à 200 dollars australiens la tonne les frais de transport, ce qui compromet sérieusement toute l'opération. Le seuil minimum annuel de rentabilité d'une conserverie de thon se situe aux alentours de 5.000 tonnes en fonction de sa situation géographique, et le niveau optimal est sans doute plus proche de 15.000 tonnes dans la plupart des zones. Outre les problèmes financiers et de main-d'oeuvre supplémentaire qu'elle pose, une telle installation de traitement exige une alimentation en eau et en énergie qui dépasse le plus souvent les possibilités locales.

GESTION

Si, à l'heure actuelle, les petits Etats insulaires s'intéressent avant tout à la mise en valeur des pêches, il ne fait aucun doute que les problèmes de gestion prendront une grande importance dans les années à venir. Les considérations économiques pèseront certainement très lourd dans l'élaboration des futures mesures de gestion, mais ces mesures seront aussi largement influencées par des motifs d'ordre social et politique. En supposant que le but recherché est de conférer le maximum d'avantages aux populations des pays intéressés, on peut avancer qu'il sera primordial de maintenir les ressources à des niveaux qui assurent les

rendements les plus élevés possibles. Il est donc indispensable de fonder toutes les décisions qui seront désormais prises en matière de gestion sur l'étude et l'évaluation des ressources.

La gestion des ressources exploitées par la pêche de subsistance côtière, la petite pêche et la pêche commerciale devra être axée sur la conservation des stocks exploités. On se préoccupera donc au premier chef de conserver les lieux de ponte et d'alevinage tels que les zones de mangrove, les platiers et les zones intercotidales, et de doser l'effort de pêche dans le but d'éviter la surexploitation.

La gestion de la pêche hauturière, c'est-à-dire la pêche des grands migrateurs, à des fins commerciales, ou orientée vers l'exportation, ou encore pratiquée par les flottilles étrangères ira sans doute de pair, à court terme, avec le développement et visera à augmenter la participation des petits Etats insulaires du Pacifique. Il est raisonnable de penser que, dans l'avenir immédiat du moins, leur participation à la gestion des ressources halieutiques sera conforme aux orientations esquissées lors des dernières conférences sur le Droit de la mer. Les Articles 56, 61 et 62 du "Texte de négociation composite officieux (TNCO 1977)" traitent de cette question, et en particulier des droits accrus et des obligations des Etats côtiers et étrangers exploitant les ressources :

i) Droits accrus des Etats côtiers - Les droits accrus des Etats côtiers dans la zone économique exclusive sont clairement définis à l'Article 56 "a) Les droits souverains aux fins de l'exploration et de l'exploitation, de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, du fond des mers et de son sous-sol et des eaux sus-jacentes". De plus, (Article 61.1) "l'Etat côtier détermine les prises autorisées de ressources biologiques de sa zone économique exclusive", et (Article 62.3) "l'Etat côtier détermine sa capacité de récolter les ressources biologiques de la zone économique exclusive".

ii) Obligation des Etats côtiers - Considérant les obligations des Etats côtiers, l'Article 62.1 établit que "l'Etat côtier se fixe pour objectif de promouvoir l'utilisation optimale des ressources biologiques de la zone économique exclusive", et l'Article 62.2 que "si l'Etat côtier n'a pas la capacité de récolter la totalité des prises autorisées, il accorde à d'autres Etats.... l'accès à l'excédent des prises autorisées".

iii) Obligations des ressortissants d'un pays donné pêchant dans une zone économique exclusive autre que la leur - Les obligations des ressortissants nationaux ou étrangers pêchant dans la zone économique exclusive sont multiples et, pour l'essentiel, impliquent "de se conformer aux mesures de conservation et aux autres modalités et conditions prévues dans le règlement de l'Etat côtier. Ces règlements doivent être compatibles avec la présente Convention et peuvent porter notamment sur les questions suivantes :

a) Délivrance de permis aux pêcheurs, bateaux, et engins de pêche, y compris le paiement de droits et autres formes de rétribution...

b) Détermination des espèces qui peuvent être pêchées et fixation du volume maximal des prises ...

e) Spécification des renseignements exigés des bateaux de pêche, notamment en ce qui concerne les statistiques des prises et de

l'effort de pêche et les renseignements sur la position des bateaux.

h) Déchargement de tout ou partie des prises desdits bateaux dans les ports de l'Etat côtier ...

k) Modalités d'application" (Article 62.4)

iv) Nécessité du maintien des ressources - L'Article 61.3 souligne la nécessité d'assurer "le maintien ou la reconstitution des stocks des espèces exploitées à des niveaux qui assurent le rendement le plus élevé possible, tel qu'il est déterminé à partir des facteurs écologiques et économiques pertinents, y compris les besoins économiques des collectivités côtières vivant de la pêche et les besoins spéciaux des pays en voie de développement."

L'acceptation de ces principes est d'une importance politique et économique majeure pour tous les petits Etats insulaires. Du point de vue économique, il est clair que l'Article 62.1 encourage l'utilisation optimale des ressources, telle qu'elle est fixée par l'Etat côtier, alors que l'Article 61.3 souligne la nécessité d'assurer le maintien des stocks à des niveaux qui assurent le rendement le plus élevé possible. Il s'ensuit que les Etats insulaires ont non seulement besoin des renseignements les plus précis sur la taille et la dynamique des ressources halieutiques, mais encore d'être conscients de toutes les possibilités d'optimiser les rendements économiques. Dans de nombreux cas, les Etats côtiers n'ont pas encore toutes les connaissances techniques nécessaires pour évaluer toutes les options susceptibles de leur procurer un avantage économique et pour estimer les coûts de surveillance et de mise en oeuvre liés à la gestion. A cet égard, les organisations régionales ont un rôle capital à jouer.

Les principales ressources halieutiques étant constituées de grands migrateurs, il faudra que tous les pays intéressés par leur exploitation coopèrent pour les conserver, que ce soit aux fins d'assurer le rendement le plus élevé ou pour protéger les stocks ou sous-populations. Tout donne à penser que la gestion des ressources pélagiques dans l'ensemble de la région demandera de plus en plus de diplomatie au niveau international. Les services spécialisés des organisations régionales seront aussi des plus utiles dans ce domaine.

CONCLUSIONS

Il ne fait aucun doute que la pêche se prête à un développement considérable dans le Pacifique central et occidental. Les Etats insulaires seront appelés à participer davantage à la gestion des ressources exploitées pour le marché intérieur et à jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion du précieux capital que représentent les poissons grands migrateurs dans la région.

Les objectifs de la mise en valeur et la gestion des ressources halieutiques seront inévitablement établis en fonction de la rentabilité économique, mais il ne fait aucun doute que les motifs d'ordre social et politique joueront aussi un rôle majeur. La réalisation de ces objectifs exigera des mesures de planification qui tiennent compte de nombreuses variables complexes. Toutefois, seul un petit nombre de ces objectifs sera atteint si l'action entreprise ne s'appuie pas sur une bonne connaissance de l'importance et de la dynamique des ressources halieutiques.

Les spécialistes de ces questions étant rares dans de nombreuses îles du Pacifique, on peut prévoir que les organisations régionales joueront un rôle essentiel en fournissant aux gouvernements une évaluation aussi exacte que possible des ressources, ainsi que les conseils techniques et l'aide voulus pour leur permettre d'optimiser les rendements. Les gouvernements des Etats qui participent à la pêche pélagique seront amenés à négocier avec les pays développés pratiquant la pêche hauturière et auront besoin, à cet effet, des conseils les plus qualifiés. C'est aux organisations régionales de leur fournir les avis les plus compétents. Aussi, les gouvernements ne devront-ils négliger aucun effort pour que ces organisations aient accès aux statistiques les plus récentes et aux autres données utiles et pour mettre à leur disposition leurs agents les plus qualifiés. Etant donné que tous les pays de la région devront demander au moins une certaine forme d'assistance pour mettre en valeur leurs ressources et maximiser les rendements au niveau régional, les services devraient être de la plus haute qualité; les bons conseils n'ont pas de prix.

BIBLIOGRAPHIE

CROSSLAND, J. et R. GRANDPERRIN (1979). *Répertoire des pêches de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud*, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

TNCO (1977). Texte de négociation composite officieux. *Troisième Conférence sur le droit de la mer. A/CONF.62/WP.10/COM.1, 15 juillet 1977.* Nations Unies, New York.

KEARNEY R.E. (1975). Some notes on the quantity of bait required to develop a skipjack fishery. *Document de base destiné au Comité d'experts de la bonite, Nouméa, 16 et 17 octobre 1975.* Commission du Pacifique Sud, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

KEARNEY, R.E. (1977). Le droit de la mer et la politique régionale des pêches : les effets d'une juridiction étendue sur la gestion des pêches dans le centre et l'ouest de la zone tropicale de l'Océan Pacifique et la nécessité d'un organisme régional des pêches. *Document occasionnel No. 2*, Commission du Pacifique Sud, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

KEARNEY, R.E. (1979a). An overview of recent changes in the fisheries for highly migratory species in the Western Pacific Ocean and projections for future developments. *SPEC (1979) 17.* Bureau de coopération économique du Pacifique Sud, Suva, Fidji.

KEARNEY, R.E. (1979b). Problèmes posés par le développement et la gestion des pêches dans les petits Etats insulaires. *Document occasionnel No. 16*, Commission du Pacifique Sud, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

CONSERVES DE TROCAS: DES PLATS DELICIEUX[1]

Ces dernières années, la chair des trocas pêchés dans les lagons et sur les récifs de Tahiti était: soit jetée à la mer, soit tout simplement donnée à des éleveurs pour nourrir les porcs.

Estimant à juste titre que c'était là: 'donner de la confiture aux cochons', un groupe de six personnes a décidé de mettre à profit la dernière période de pêche, qui s'est déroulée en janvier et février derniers, pour tenter de commercialiser cette chair qui, du point de vue culinaire peut remplacer très avantageusement celle des abalones.

C'est ainsi qu'est née l'association *Hotu Polinesia* qui s'est donnée pour but d'étudier la transformation et la commercialisation des produits locaux. Sous la direction de Joël Buillard, MM. Asin, Mako Jourdain, Roger Amiot, André Porlier et Steven Ellacott ont mis sur pied cette association régie par la loi de 1901 et ont acheté 8 tonnes de chair de ce délicieux gastéropode qu'ils ont mis en boîtes.

Durant deux mois, quarante employés ont oeuvré et c'est finalement 17.000 boîtes de 240 grammes chacune qui ont été mises sur le marché local.

Mais, c'est bien connu, les gens ont peur de changer leurs habitudes et c'est finalement un restaurant local qui a, le premier, osé prendre le risque de faire entrer dans sa carte ce nouveau produit local.

C'est ainsi que la presse écrite et parlée a été conviée à déguster cinq préparations différentes de trocas.

Ce rôle de cobaye n'avait absolument rien de pénible puisque tous les convives ont à juste titre fortement apprécié les beignets de trocas, le poulet aux trocas, les trocas sauce huître et les trocas en salade. Petite surprise au menu, le chef avait préparé un plat de *Rori* (bêche-de-mer) qui a fait le délice des gourmands et des gourmets attablés autour de ce plat.

La preuve était faite que le troca quelque peu boudé à Tahiti, pouvait tenir un rang à sa hauteur dans la gastronomie chinoise. Mais le troca a aussi sa place dans la cuisine française. Et pour nous en convaincre un autre restaurant local a préparé trois recettes pour accommoder ce coquillage.

Le troca sauce Mornay, le troca à l'américaine, ou bien encore au beurre d'escargot, voilà trois recettes parmi toutes celles que renferme la gastronomie française qui ont fait du troca un plat digne de figurer en bonne place dans le menu des restaurants.

Ces deux expériences font que dès à présent les ménagères en mal d'idées pourront varier leurs menus de grands jours en y mettant à l'honneur, pour le plus grand plaisir de leur invités, les trocas de Tahiti.

Plus de 130 magasins revendent actuellement ces trocas en boîte. Leur prix, 200F les met à la portée de toutes les bourses et il est fort probable que les 17.000 boîtes misent sur le marché, ne parviennent pas à contenter la clientèle jusqu'à la prochaine saison de pêche.

A ce sujet, les organisateurs de cette opération regrettent que la pêche ne soit pas plus étalée dans le temps ce qui aurait pour avantage de fournir un travail stable aux employés de la conserverie.

Il faudra attendre 1981 pour voir se renouveler cette expérience et l'on espère bien attaquer le marché extérieur qui est friand de ce produit de qualité.

---

1. Cet article a paru dans le numéro du 12 septembre 1980 de *La Dépêche de Tahiti*. La Commission du Pacifique Sud remercie ce journal d'en avoir autorisé la reproduction dans la *lettre d'Information sur les pêches*.

LISTE DES ACHETEURS DE TROCAS ET DE BURGAUS

En réponse à de nombreuses demandes de renseignements sur les marchés possibles des trocas et des burgaus, nous publions la liste suivante d'acheteurs commerciaux. Nous espérons que ces renseignements seront utiles tant aux administrations des pêches qu'aux particuliers qui se chargent de la commercialisation de ces coquillages. Avant de conclure un marché avec l'un de ces acheteurs, il est indiqué de demander à une banque de vérifier les garanties qu'il présente. Nous tenons à remercier ici M. B. Parkinson, du ministère du commerce (développement commercial) de Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour sa contribution à l'établissement de cette liste.

Europe

Clarke and Smith (Eastern) Ltd
Borne House
62/63 Mark Lane
LONDON, EC3R 1700
Grande-Bretagne

Jemah Products Ltd
(Import Purchase Division)
Hopkins Lane
Newton Abbot
DEVON
Grande-Bretagne

Contact: M. S.G. Harris

A. Koppels and Co.
Hubarlaan 22
HILVERSUM
Pays-Bas

Contact: M. A. Crick

M. M. Messenger, K.G.
Postfach 1228
D-7530 PFORZHEIM
Allemagne fédérale

Fidji

Banno Oceania
17 Cumming St
SUVA

Tabua (Fiji) Ltd
11 Kanjee Bldg
Walu Bay
SUVA

Seaking Trading Co.
P.O. Box 3932
Samabula
SUVA

Japon

Aoi Trading Corporation
3rd Floor
Takahashi Bldg
1-3-11, Tsukiji Chuo-Ku
TOKYO

Japon (suite)

Daido Co. Ltd
(Daido Kosan K.K.)
Nishi P.O. Box 5567
OSAKA 550-91
Contact: M. N. Ohno

Dainihon Tsusho Ltd
48, 2-Chome, Kyobashi
Higashiku
OSAKA
Contact: M. S. Kimura

Hayama Trading Co. Ltd
Room 502, 5th Floor Roop Bldg
18-1, 1-Chome
Kawaramachi Higashi-Ku
OSAKA
Contact: M. K. Tabuchi, Managing Director

International Transaction Service Co. Ltd
(K.K. Kukusai Koryu Sabis)
3-1-11, Masakicho
Chiyoda-Ku
TOKYO

Kawata Taraka Co. Ltd
45 Harima-Cho, Ikuta-Ku
KOBE
(P.O. Box 402 Port)
Contact: M. T. Shibata

Kobe Fresh Co. Ltd
P.O. Box Kobe Port 2063
KOBE
Contact: M. M. Suzue, President

Kurashiki and Co. Ltd
71, Uehonmakhi 7-Chome
Tennojiku
OSAKA
Contact: M. V. Kurashiki

U.I. Incorporated
Hinomaru Bldg
13-10, 3-Chome Kuramae
Taito-Ku
TOKYO
Contact: M. M. Hara

United Trading Co. Ltd
Kitayaesu Bldg, 2-11
3-Chome Nihonbashi, Chuo-Ku
TOKYO 103
Contact: M. J.E. Hamilton, Vice-President

M. Syoziro Waramura
Hotatugaike Nakamachi 3-9-22
Toyonaka
OSAKA

Corée

Chang-sun Chung
Kang Sook Company
Central Post Office Box 419
SEOUL 100

Asie du Sud-Est

Eastern Pearl International Co. — **Contact:** M. D. Lam
Room 1101-2 Seaview Commercial Bldg
21-24 Connaught Rd, West
HONG KONG

Etat Entreprise Pty Ltd — **Contact:** M. V. Tan
Unit 434
3rd Floor People's Park Complex
New Bridge Rd
SINGAPOUR 1

Unique Commercial Distributors Ltd — **Contact:** M. Lo
1810 Dominion Centre
37-59 Queens Rd, East
HONG KONG

Etats-Unis d'Amérique

Handy Trading Co. of America — **Contact:** M. A. Dresden
8560 Venice Boulevard
LOS ANGELES, Californie, 90034

Tai Won Trading Company
P.O. Box 25138
W. LOS ANGELES, Californie, 90025

PUBLICATIONS RECENTES DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD CONCERNANT LES PECHES

Anon. (1980). Efforts de pêche et prises de bonites réalisées de 1972 à 1978 par la flottille de de canneurs japonais dans la zone des 200 milles des pays situés dans la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud. *Commission du Pacifique Sud, Programme 'bonite'. Rapport technique* No. 2.

Crossland, J. et Grandperrin, R. (1980). The development of deep bottom fishing in the tropical Pacific. *Document occasionnel de la Commission du Pacifique Sud,* 17. 12 pages.

Fusimalohi, T. et Grandperrin, R. (1979). *Rapport sur le projet de développement de la pêche profonde en Nouvelle-Calédonie.* Commission du Pacifique Sud, Nouméa, 28 pages.

Fusimalohi, T. et Grandperrin, R. (1980). *Rapport sur le projet de développement de la pêche profonde à Wallis et Futuna.* Commission du Pacifique Sud, Nouméa, 25 pages.

Gillett, R. et Kearney, R.E. (1980). Deuxième rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux de la Polynésie française, 13 décembre 1979 - 2 février 1980. *Rapport régional préliminaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 21. 21 pages.

Hallier, J-P. et Kearney, R.E. (1980). Deuxième rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux du Kiribati, 22 novembre - 5 décembre 1979. *Rapport régional préliminaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 20. 11 pages.

Kearney, R.E. et Hallier, J-P. (1979). Deuxième rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 14 mai - 2 juillet 1979. *Rapport régional préliminaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 18. 15 pages.

Kearney, R.E. et Hallier, J-P. (1980). Deuxième rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, 2 - 21 novembre 1979. *Rapport régional préliminaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 19. 21 pages.

Kearney, R.E. et Gillett, R.D. (1980). Rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux des Iles Pitcairn, 2 - 5 février 1980. *Rapport régional intérimaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 22. 9 pages.

Kearney, R.E. et Argue, A.W. (1980). Rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux de Niue, 28 février - 1er mars 1980. *Rapport régional préliminaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 23. 7 pages.

Kearney, R.E. et Hallier, J-P. (1980). Rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux de l'Ile Norfolk, 26 - 30 mars 1980. *Rapport régional préliminaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 24. 9 pages.

Kearney, R.E. et Hallier, J-P. (1980). Rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux de Nauru, 12 - 15 juillet 1980. *Rapport régional préliminaire de la Commission du Pacifique Sud,* No. 25. 5 pages.

Mead, P. (1980). *Report on the second visit of the South Pacific Commission deep sea fisheries development project to Niue.* Commission du Pacifique Sud, Nouméa. 27 pages.

Prescott, J. (1980). *A handbook for lobster fishermen of the tropical Islands.* Commission du Pacifique Sud, Nouméa. 20 pages.

Taumaia, P. et Crossland, J. (1980). *Report on the South Pacific Commission deep sea fisheries development project in Truk.* Commission du Pacifique Sud, Nouméa. 15 pages.

Taumaia, P. et Crossland, J. (1980). *Report on the South Pacific Commission deep sea fisheries development project in Koror, Palau, Trust Territory of the Pacific Islands.* Commission du Pacifique Sud, Nouméa. 18 pages.